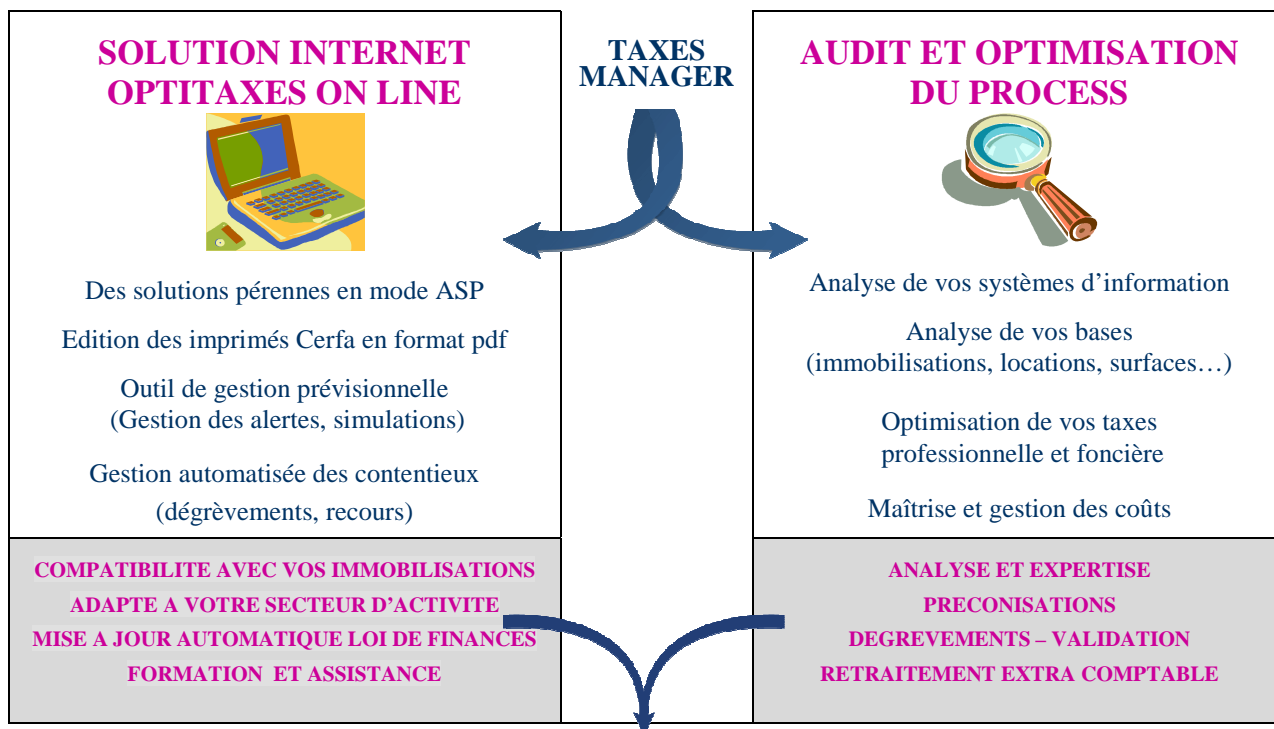


TAXES MANAGER

La double solution de gestion et d'optimisation fiscale



Les atouts d'une solution unique

- Un double Retour sur Investissement (organisationnel et financier, indexé sur le résultat)
- Une centralisation des données sans administration du logiciel avec l'abonnement Internet
- Une expertise reconnue par des sociétés exigeantes pour votre seul bénéfice
- Une veille juridique sur les nouvelles dispositions pour n'omettre aucune disposition en votre faveur

**Une tarification par abonnement
uniquement selon vos besoins et de manière dégressive**

MANDAT D'INTERVENTION

Je soussigné(e)
 En qualité de
 De la société
 Adresse

Donne pouvoir et mandat à la société OPTIMUM D'ANALYSE, d'effectuer toute démarche administrative utile auprès des services du cadastre, centre des impôts fonciers et centre des impôts pour la vérifications des impôts directs locaux du (ou des) immeuble(s) désigné(s), dans l'optique de valider les bases et de les intégrer dans le nouveau système d'exploitation.

Dans ce cadre particulier de cette analyse, OPTIMUM D'ANALYSE donne un mandat spécial d'intervention dans le cadre de son expertise.....

<p><u>Date et signature du propriétaire</u> Précédé des mentions « lu et approuve, bon pour pouvoir et mandat »</p>	<p><u>Date et signature du mandataire</u> Précédé des mentions « lu et approuve, bon pour acceptation de mandat »</p>	<p><u>Date et signature du mandataire délégué</u> Précédé des mentions « lu et approuve, bon pour acceptation de mandat »</p>



N° Indigo 0 820 20 99 30

TAXES MANAGER

La double solution de gestion et d'optimisation fiscale

Nos engagements



Détail des prestations incluses dans Optitaxes On line

- Formation produit via internet
- Assistance téléphonique illimitée et maintenance H.24
- Intervention sur les bugs informatiques (dans l'heure) sauf problème lié à votre accès internet
- Audit informatique des systèmes d'information et des bases d'imposition
- Reprise de l'historique et création du référentiel établissement et société pour éviter la saisie
- Intégration des bases via un module d'importation
- Sauvegarde des données annuelles et pérennité du système
- Veille juridique et fiscale adaptée à votre secteur d'activité
- Coopération permanente : Newsletter, forum de travail, formation
- Analyse sur pièces ou sur site si nécessaire avec nos partenaires
- Déclaration rectificative et demande de dégrèvement
- Suivi de vos dossiers avec l'administration
- Un inventaire physique complet, métrage des surfaces, analyse fiscale peuvent être réalisés sur simple demande nécessitant l'acceptation d'un devis préalable de notre réseau d'experts (avocats, géomètres...)

Le tout restitué dans nos conclusions et préconisations via un rapport d'audit effectué par votre consultant

Nos solutions



Audit des bases d'imposition, de l'environnement informatique et intégration des données dans Optitaxes

Pièces à fournir



Taxe Professionnelle

- Déclarations de la Taxe Professionnelle de 2006 à 2008
- Avis d'imposition de la TP de 2005 à 2006
- Etat détaillé des immobilisations au 31/12/2006
- Contrat de locations et de crédit bail pour les années 2005 et 2006
- Echanges de courriers avec l'administration (réclamations, contrôle fiscal, etc...)
- Liasses fiscales 2004, 2005 et 2006

Taxes Foncière

- Avis d'imposition 2005 et 2006
- Déclarations Modèles U, IL, ou CBD (P)
- Fiche de calcul à demander à l'administration et mandat d'intervention
- Pour un établissement industriel : détail des immobilisations au 31/12/06
- Plan des locaux
- Echanges de courriers avec l'administration (réclamations etc...)

CONVENTION DE L'OFFRE TAXES MANAGER

Entre OPTIMUM d' ANALYSE, domiciliée au 6 boulevard des reinettes dans le 8^{ème} à Marseille immatriculée sous le n° SIRET 439 283 177 038 au capital social de 15 245 euros
Et.....

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Optimum d'analyse édite un logiciel de gestion de la fiscalité locale que la société ci-dessus utilise en mode ASP selon le bon de commande avec une facturation par année civile selon le nombre d'établissements et le nombre d'enregistrements. La société peut remettre en cause son abonnement par mail, courrier ... avant le 1^{er} janvier de l'année civile.

Afin de permettre d'intégrer des données dans cette application, il est nécessaire d'auditer les bases, d'inventorier certains biens afin de ne pas pérenniser des erreurs issues des logiciels de gestion des immobilisations. Accessoirement à son activité d'éditeur, Optimum assiste son client afin d'optimiser la gestion de ses taxes et bases d'imposition et la procédure de déclaration. En effet, pour les taxes locales, les données déclaratives sont issues des systèmes d'information des clients et demandent des retraitements afin d'obtenir des bases saines au regard des problématiques informatiques et légales. Cela concerne également l'importation des liasses fiscales (valeur ajoutée) au regard des retraitements nécessaires à partir du Cerfa 2059 E issu du logiciel d'édition des liasses fiscales.

Article 1 : Objet de la convention

Le signataire de la présente convention confie à Optimum d'Analyse la mission d'analyser les impositions des collectivités territoriales et leurs groupements dans le but d'apprécier la bonne imposition de la société et le cas échéant d'obtenir des dégrèvements des sommes indûment versées ou à verser dans l'année d'imposition en cours.

Article 2 : Durée de la mission

Le début de l'analyse doit intervenir dans un délai de deux mois à partir de la signature de cette convention. Celle-ci couvre l'ensemble des impositions visées ci-dessus de l'année en cours ainsi que pour les années dont les déclarations ont déjà été effectuées. Celle-ci ne prend fin qu'à réception de la notification de l'administration de la dernière année considérée traitée par **Optimum d'Analyse**.

Article 3 : Obligations d'OPTIMUM d'ANALYSE

Optimum d'Analyse s'engage à effectuer toutes les études et démarches nécessaires à l'obtention des restitutions et diminutions de taxes. A cet effet, il s'adjoindra au besoin, et dans le cadre des législations en vigueur, les services de tout expert ou praticien
L'analyste assistera le signataire dans ses relations avec les administrations concernées par la présente mission ainsi qu'avec les collectivités territoriales si nécessaire.

L'analyste, à l'issue de son analyse s'engage à rendre une synthèse au signataire pour qu'il puisse prendre en connaissance de cause toutes les dispositions nécessaires pour l'avenir dans le cadre de l'optimisation de ses impôts locaux et taxes additionnelles.

Article 4 : Obligations de la société

La société s'engage à tenir informé de toute évolution, demande de pièces de l'administration sur les dossiers dont l'analyste à la charge et de lui communiquer ces informations dans les meilleurs délais.

La société s'engage à faire diligence pour produire l'ensemble des pièces nécessaires à **Optimum d'Analyse** et de donner copie de l'ensemble des avis d'imposition et déclarations, ainsi que les courriers échangés avec l'administration et ceci antérieurement à l'année de la signature durant 5 ans et jusqu'à la fin de la mission.

La société mandate l'analyste pour prendre contact le cas échéant avec le rédacteur des déclarations des taxes concernées dans l'éventualité où ce dernier est externe à la société.

La société s'engage à présenter les réclamations rédigées suite à l'analyse d'**Optimum d'Analyse** si celles-ci sont susceptibles de permettre un dégrèvement. Cette obligation est impérative et la société ne peut y déroger que pour un motif légitime dont elle aurait informé l'analyste. A défaut de la transmission dans un délai de quinze jours, les recommandations de l'analyste seront réputées acceptées et donc susceptibles d'être rémunérées suivant les conditions énoncées ci-après.

Dès notification par l'administration du dégrèvement ou de toute autre position suite à la réclamation, la société doit la transmettre à **Optimum d'Analyse** pour contrôle des calculs.

Article 5 : Honoraires

Dans tous les cas de figure, il est précisé que la société se verra facturer une prise en charge forfaitaire d'analyse des dossiers de hors taxes par établissement. La mission ci-dessus ne fera l'objet d'une facturation complémentaire que si l'étude mentionnée aboutit à des restitutions ou diminutions d'imposition pour les années considérées.

Les honoraires hors taxes d'**Optimum d'Analyse** seront calculés à partir des dégrèvements, intérêts moratoires et des diminution d'impôts obtenus au titre des années fiscales concernées : ils seront de% (..... pour cent).

Les déclarations rectificatives pour les années en cours sont à prendre en considération pour le calcul des honoraires dans l'éventualité où elles réduisent les bases.

La société peut refuser de présenter la réclamation pour un juste motif ou motif légitime qu'elle se doit de justifier et notifier auprès d'**Optimum d'Analyse**. Dans l'éventualité d'une demande de dégrèvement non présentée, la société cliente se verra facturer une facturation de prise en charge du dossier de 300 euros par établissement. La société a alors l'interdiction de présenter les réclamations préparées par **Optimum d'Analyse**.

Les règlements auront lieu dès réception par la société des remboursements, notifications de dégrèvement de l'administration ou acceptation par cette dernière des réductions de bases d'imposition.

Article 6 : Confidentialité et exclusivité

L'analyste s'interdit de communiquer à quelques tiers que ce soit tout ou partie des informations recueillies au cours de cette mission.

La société s'interdit de communiquer quelque information que ce soit à tout prestataire de services et à confier une mission analogue à une autre société pendant la durée de la mission sur le périmètre d'intervention d' **Optimum d'Analyse**.

Article 7 : litige

Tout litige entre les parties quant à l'interprétation ou l'application de la présente convention sera soumise au Tribunal de Commerce de Marseille.

Pour la société

Pour OPTIMUM d'ANALYSE